

DÉLIBÉRATION n° 2024-09-25-10

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 19/09/2024	L'an deux mil vingt-quatre le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures et trente minutes,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 18</i> <i>Votants : 24</i> <i>Ayant donné procuration : 6</i> <i>Absente excusée : 1</i> <i>Absents : 2</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, LABOUREY Cloé, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, FRANÇOIS Claudine, MEILLET Bruno. <i>Étaient représentés :</i> CONTET Jean-Pierre, URAS Michaël, ISSLER Agnès, WETZEL Brigitte, MANIAS Marcel, ATAR Nathalie. <i>Excusés :</i> CONTET Jean-Pierre a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, URAS Michaël a donné procuration à ROY Brigitte, ISSLER Agnès a donné procuration à BUSSON Christine, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, MANIAS Marcel a donné procuration à RADREAU Sophie, ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine, PLANÇON Aurélie <i>Absents :</i> REBOUH Mehdi, DURY Bernard,
OBJET : <i>Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Bavans</i> <i>Débat sur le projet de PADD dans le cadre de la révision en cours du PLU</i>	<i>Absents :</i> REBOUH Mehdi, DURY Bernard, <i>Patrick LORDIER</i> est nommé secrétaire de séance.
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 24</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

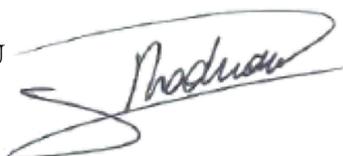
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L. 153-12 ;

Vu la délibération n°40/2022 du 21/09/2022 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis par cette révision et fixant les modalités de la concertation au cours de cette révision ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après avoir débattu des orientations du futur projet d'aménagement et de développement durables par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, prend acte du débat organisé en son sein sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme.

Fait et délibéré à Bavans, le 25 septembre 2024

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 025-212500482-20240925-DELIB2024092510-DE

Délibération certifiée exécutoire

Publiée sur papier le : 26 septembre 2024

Publiée sur site internet le : 26 septembre 2024

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.